

## Liste récapitulative des délibérations

Séance du 20 mars 2024

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	001/2025	OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET
2	002/2025	PARTICIPATION 2025 AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)
3	003/2025	RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE
4	004/2025	RECOMPENSES DES LAUREATS DU CONCOURS DE DECORATIONS ET ILLUMINATIONS DE NOEL
5	005/2025	CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE 000AC3
6	006/2025	NUMEROTATION DE PARCELLES SUR LA VOIRIE
7	007/2025	PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE CONVENTION RELATIVE AU RISQUE "SANTE" PAR LE CENTRE DE GESTION 52
8	008/2025	CONVENTION DE PARTENARIAT RETRAITE AVEC LE CENTRE DE GESTION 52

Le Maire,  
Jean-Alain CHARPENTIER

Le secrétaire de séance,  
Alexandre LE MORVAN



République Française  
Département Haute-Marne  
Commune de **WASSY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2025

Référence
001/2025

Objet de la délibération
OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	18	19

Date de la convocation
13/03/2025

Date d'affichage
13/03/2025

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 14 Contre : 5 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier  
Le : 21/03/2025

Et

Publication ou notification du :  
21/03/2025

L' an 2025 et le 20 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

**Présents** : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MENAUCOURT SONIA à Mme DAVIGNON LAURIE

Excusé(s) : Mmes : COLLIN VALERIE, REUILLE KELLY

**A été nommé secrétaire** : M. LE MORVAN ALEXANDRE

**Objet de la délibération** : OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales précise que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Compte tenu que des dépenses d'investissement ont été engagées et pour ne pas pénaliser nos fournisseurs,  
Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder au mandatement de dépenses d'investissement dans la limite de 15 296.40 €

Ainsi affectées :

- au compte 203 – frais d'études, de recherches et de développement :
- 13 003.20 € au cabinet BORTOLUSSI
- 1 890.00 € au bureau d'études B3E
- 403.20 € au bureau d'études E<sup>2</sup>MH

Le tout pour des études de diagnostic sur les monuments historiques que sont le Dôme et la Croix de la Perrière.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/03/2025

Le Maire  
JEAN-ALAIN CHARPENTIER





République Française  
Département Haute-Marne  
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2025

Référence
002/2025

Objet de la délibération
PARTICIPATION 2025 AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	18	19

Date de la convocation
13/03/2025

Date d'affichage
13/03/2025

Vote
A la majorité
Pour : 14
Contre : 5
Abstention : 0

L' an 2025 et le 20 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

**Présents** : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MENAUCOURT SONIA à Mme DAVIGNON LAURIE

Excusé(s) : Mmes : COLLIN VALERIE, REUILLE KELLY

**A été nommé secrétaire** : M. LE MORVAN ALEXANDRE

**Objet de la délibération** : PARTICIPATION 2025 AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

Le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur la participation financière annuelle au FSL. A la majorité, le Conseil municipal décide d'abonder le fonds à hauteur de 500 €, somme identique à l'an passé.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier  
Le : 21/03/2025

Et

Publication ou notification du :  
21/03/2025

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/03/2025  
Le Maire

JEAN-ALAIN CHARPENTIER





République Française  
Département Haute-Marne  
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2025

Référence
003/2025

Objet de la délibération
RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	18	18

Date de la convocation
13/03/2025

Date d'affichage
13/03/2025

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier  
Le : 21/03/2025

Et

Publication ou notification du :  
21/03/2025

L' an 2025 et le 20 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

**Présents** : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, REMOND AURELIE, ZUCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MENAUCOURT SONIA à Mme DAVIGNON LAURIE  
Excusé(s) : Mmes : COLLIN VALERIE, REUILLE KELLY

**A été nommé secrétaire** : M. LE MORVAN ALEXANDRE

**Objet de la délibération** : RENOUELEMENT DES BAUX DE CHASSE

Les baux de chasse arrivant à échéance le 30 avril prochain, il convient de les renouveler. Comme le prévoit la procédure, les détenteurs actuels ont été sollicités afin de faire connaître leurs intentions quant à un éventuel renouvellement ou une mise en adjudication en cas de refus. Quatre détenteurs sur cinq ont fait part de leur souhait de voir renouveler les baux au tarif de 24.97 € l'hectare.

Le Conseil autorise le Maire à signer les baux pour une durée de 6 ans et toute pièce afférente. Pour information les baux proposés sont les suivants :

Lot N°1 : Les Ayeux, 44 ha, soit 1 098.68 € à M. Thierry HUYET et l'Amicale de Morée Pré

Lot N°2 : Les Cinq Ventes, 80 ha, soit 1 997.60 € à M. Damien FLEURY

Lot N°3 : Le Bois Franchet, 289 ha, soit 7 216.33 € à M. Stéphane MERAT

Lot N°5 : Les Trembles, 6 ha 5845, soit 164.41 € à la société de chasse de Robert Magny

Le lot N°4 : Les Réserves, d'une superficie de 172 ha, sera remis en adjudication, le titulaire ayant fait savoir qu'il ne souhaitait pas reprendre le bail. Le Conseil autorise le Maire à lancer la procédure d'adjudication pour ce seul lot et à signer tout document permettant de la mener à bien.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/03/2025  
Le Maire  
JEAN-ALAIN CHARPENTIER





République Française  
Département Haute-Marne  
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2025

Référence
004/2025

Objet de la délibération
RECOMPENSES DES LAUREATS DU CONCOURS DE DECORATIONS ET ILLUMINATIONS DE NOEL

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	18	19

Date de la convocation
13/03/2025

Date d'affichage
13/03/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier  
Le : 21/03/2025

Et

Publication ou notification du :  
21/03/2025

L' an 2025 et le 20 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

**Présents** : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MENAUCOURT SONIA à Mme DAVIGNON LAURIE

Excusé(s) : Mmes : COLLIN VALERIE, REUILLE KELLY

**A été nommé secrétaire** : M. LE MORVAN ALEXANDRE

**Objet de la délibération** : RECOMPENSES DES LAUREATS DU CONCOURS DE DECORATIONS ET ILLUMINATIONS DE NOEL

Après avis de la commission, et sur proposition du Maire propose, le Conseil décide la remise d'un prix aux lauréats suivants :

- Catégorie « Jardins » :  
MARTELLE Maryse : valeur 70 €  
BROUILLARD Michel : valeur 60 €  
BERTIN Natacha : valeur 50 €
- Catégorie « Balcons et fenêtres »  
MICHEL André : valeur 70 €  
FRONT-VIOT Aurore : valeur 70 €  
MICHEL Dominique : valeur 50 €
- Catégorie « Professionnels »  
Un temps pour soi : valeur 70 €  
Pharmacie du Dôme : valeur 60 €  
Bijouterie l'Ecrin : valeur 50 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/03/2025  
Le Maire  
JEAN-ALAIN CHARPENTIER





République Française  
Département Haute-Marne  
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2025

Référence
005/2025

Objet de la délibération
CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE 000AC3

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	18	19

Date de la convocation
13/03/2025

Date d'affichage
13/03/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2025 et le 20 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

**Présents** : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MENAUCOURT SONIA à Mme DAVIGNON LAURIE

Excusé(s) : Mmes : COLLIN VALERIE, REUILLE KELLY

**A été nommé secrétaire** : M. LE MORVAN ALEXANDRE

**Objet de la délibération** : CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE 000AC3

A la suite de la sollicitation de M. Cyril AUROUX et Mme Elia QUINZELING, le Maire propose de leur céder la parcelle cadastrée 000 AC 3, d'une superficie de 858 m<sup>2</sup> au tarif habituellement pratiqué de 3 € le m<sup>2</sup>, soit 2 574 €.

Les frais annexes seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la cession et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier  
Le : 21/03/2025

Et

Publication ou notification du :  
21/03/2025

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/03/2025  
Le Maire  
JEAN-ALAIN CHARPENTIER





République Française  
Département Haute-Marne  
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2025

Référence
006/2025

Objet de la délibération
NUMEROTATION DE PARCELLES SUR LA VOIRIE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	18	19

Date de la convocation
13/03/2025

Date d'affichage
13/03/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2025 et le 20 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

**Présents** : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MENAUCOURT SONIA à Mme DAVIGNON LAURIE

Excusé(s) : Mmes : COLLIN VALERIE, REUILLE KELLY

**A été nommé secrétaire** : M. LE MORVAN ALEXANDRE

**Objet de la délibération** : NUMEROTATION DE PARCELLES SUR LA VOIRIE

Le Conseil décide d'appliquer les numérotations suivantes :

- Parcelle AA 65 : 6 rue de la Grange au Rupt
- Parcelle AA 110 : 8 rue de la Grange au Rupt

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier  
Le : 21/03/2025

Et

Publication ou notification du :  
21/03/2025

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/03/2025  
Le Maire  
JEAN-ALAIN CHARPENTIER





République Française  
Département Haute-Marne  
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2025

Référence
007/2025

Objet de la délibération
PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE CONVENTION RELATIVE AU RISQUE "SANTE" PAR LE CENTRE DE GESTION 52

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	18	14

Date de la convocation
13/03/2025

Date d'affichage
13/03/2025

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 5

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier  
Le : 21/03/2025

Et

Publication ou notification du :  
21/03/2025

L' an 2025 et le 20 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

**Présents** : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MENAUCOURT SONIA à Mme DAVIGNON LAURIE

Excusé(s) : Mmes : COLLIN VALERIE, REUILLE KELLY

**A été nommé secrétaire** : M. LE MORVAN ALEXANDRE

**Objet de la délibération** : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE CONVENTION RELATIVE AU RISQUE "SANTE" PAR LE CENTRE DE GESTION 52

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation et en avoir délibéré,

VU le Code Général de la Fonction Publique,  
VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,  
VU l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique visant à renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant à compter du 1er janvier 2025 en matière de prévoyance, et du 1er janvier 2026 en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.

VU la délibération du CDG52 en date du 29 juin 2021 approuvant le lancement d'une démarche visant à conclure une convention de participation sur le risque « Santé » pour les employeurs territoriaux qui le souhaitent,

VU l'avis du comité social territorial du 27 janvier 2025,

Considérant l'intérêt pour les agents d'une participation de l'employeur au financement de leur protection sociale complémentaire,

Considérant l'intérêt pour les employeurs de choisir la convention de participation pour participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Considérant l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence pour la conclusion de telles conventions au CDG52 afin de bénéficier

notamment de l'effet de la mutualisation,

Le Conseil municipal :

- souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé ».

- mandate le CDG52 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé »

- mandate le CDG52 afin de solliciter les régimes de retraite afin d'obtenir des statistiques relatives à la population retraitée qui sont « ... les données non nominatives relatives au sexe, à l'âge et au niveau moyen des pensions... ».

- s'engage à communiquer au CDG52 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause.

- prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Centre de gestion de la Haute-Marne par délibération, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la commune aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le CDG52.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/03/2025  
Le Maire  
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française  
Département Haute-Marne  
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2025

Référence
008/2025

Objet de la délibération
CONVENTION DE PARTENARIAT RETRAITE AVEC LE CENTRE DE GESTION 52

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	18	19

Date de la convocation
13/03/2025

Date d'affichage
13/03/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier  
Le : 21/03/2025

Et

Publication ou notification du :  
21/03/2025

L' an 2025 et le 20 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

**Présents** : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MENAUCOURT SONIA à Mme DAVIGNON LAURIE

Excusé(s) : Mmes : COLLIN VALERIE, REUILLE KELLY

**A été nommé secrétaire** : M. LE MORVAN ALEXANDRE

**Objet de la délibération** : CONVENTION DE PARTENARIAT RETRAITE AVEC LE CENTRE DE GESTION 52

Le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 27 novembre 2019, la commune avait fait le choix de conventionner avec le CDG 52 afin de confier à ce dernier le traitement dématérialisé des dossiers de retraite ainsi que les procédures s'y afférant et plus généralement faire du CDG 52 l'intermédiaire entre la commune et les caisses de retraite.

Cette convention prendra fin le 31 mars prochain et il convient de la renouveler afin de continuer à bénéficier des services du CDG dans ce domaine.

Le Conseil autorise le Maire à signer la nouvelle convention proposée qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/03/2025  
Le Maire  
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



